

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 22
Votants	: 24
Convocation et affichage	: 27/03/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Thomas TOULARASTEL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Brigitte BOURRET, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Denis DUCHAMP, Christian FOREL, Patrice GIRARD, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Armand VALLET, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Sylvie BONNET (pouvoir à Céline BONNET), Yves BOULANGER (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Dominique CHAMBON, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Yves FRAYSSE, Benoit GAUTHIER, Ronan PHILIPPE, René SABATIER, Laurent TORGUE

**BC-2019-91 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 16 octobre 2018,  
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-92 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE MASSAS - SAINT-CLAIR - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR AURÉLIEN VERT**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

CÈDE le lot C d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées B 1319, 1327, 1328, 1331, 1333 et 1334 sur la zone d'activité de Massas à Saint-Clair, au prix de 27€ HT/m<sup>2</sup> pour un montant total de 40 500€ HT, à la société AVINDUSTRIE, ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-93 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE MASSAS - SAINT-CLAIR - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR GIOVANNI VIOLA**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

ABROGE la délibération n°2016,178 du Bureau communautaire en date du 12 mai 2016,

CÈDE le tènement de 998 m<sup>2</sup> (lot B) sur la zone d'activité de Massas à Saint-Clair, au prix de 27 € HT/m<sup>2</sup> soit un total de 26 946 € HT, à Monsieur Giovanni Viola ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-94 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -  
ECONOMIE - ZONE DE MARENTON - ANNONAY - CESSIION D'UNE PARCELLE  
DE TERRAIN A LA SAS AVIPUR**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

CÈDE la parcelle cadastrée BE 680 sur la zone d'activité de Marenton à Annonay, au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup> soit un total de 85 920 € HT, à la SAS AVIPUR ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-95 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -  
DEVELOPPEMENT DURABLE - POURSUITE DE LA PLATEFORME DE  
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE RÉNOFUTÉ**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

VALIDE le renouvellement de la plateforme de rénovation Rénofuté et la poursuite du portage par ARCHE Agglo pour le compte des trois EPCI, pour trois ans,

VALIDE le montant de la participation financière,

NOMME Olivier DE LAGARDE délégué titulaire et Christophe DELORD délégué suppléant, représentant Annonay Rhône Agglo au sein de la plateforme Rénofuté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention fixant les conditions de portage de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique Rénofuté,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute autre pièce afférente à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présentation délibération.

**BC-2019-96 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -  
AGRICULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
ANNONAY RHÔNE AGGLO ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention de partenariat triennal à intervenir entre Annonay Rhône Agglo et la Chambre d'agriculture de l'Ardèche,

PRECISE que cette convention est sans contrepartie ni incidence financière sur le budget d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer la dite-convention et tout autre document se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-97 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHÈQUE - PROJET DE  
RÉSEAU INFORMATIQUE INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHÈQUES  
D'ANNONAY RHÔNE AGGLO - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET  
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE le plan de financement du projet de mise en réseau informatique des bibliothèques,  
APPROUVE les demandes de subvention auprès de l'État et du Département de l'Ardèche en accompagnement du projet de catalogue collectif commun des bibliothèques,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce s'y rapportant,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-98 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - IMPLANTATION DES ILOTS PROPRIÉTÉ - CONVENTION-TYPE D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention-type d'occupation précaire du domaine public, ci-annexé,  
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les conventions afférentes à cette délibération,  
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-99 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - NOUVELLE CONVENTION DE MANDAT A INTERVENIR AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE POUR LES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de mandat annexée,  
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire,  
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-100 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE - MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - RUE DE CIZELLE RUE DES MURIERS - COMMUNE DE SAINT-CYR**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention annexé à la présente délibération,  
AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention susmentionnée et toutes pièces s'y rapportant,  
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-101 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION-TYPE POUR LE FINANCEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU QUARTIER BELLEVUE A SAINT-CLAIR**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE la signature d'une convention selon le modèle ci-joint avec chaque propriétaire demandeur d'une autorisation d'urbanisme sur une des parcelles concernées par le Projet Urbain Partenarial « Quartier Combe Noire / Croix du Cros » de la commune de Saint-Clair, les parcelles concernées étant listées ci-après :

Autorisations d'urbanisme	Propriétaires	Lot	Parcelles
PA N°07 225 14 A0003 DP N°07 225 16 A0009	[REDACTED]	1	A 2470 - 2478
		2	A 2479
		3	A 2480
		4	A 2481 - 2461
		5	A 2459 - 2460 - 2465 - 2466 - 2477
		6	A 2475 - 2468
		7	A 2474 - 2463
PA N°07 225 14 A0003	[REDACTED]	1	A 2454 - 2476 - 2464 - 2467
PA N°07 225 14 A0003 DP N° 07 225 16 A0002	[REDACTED]	1	A 2429 - 2430
		2	A 2432
PA N°07 225 14 A0003 DP N° 07 225 16 A0006	[REDACTED]	1	A 2418 - 2420
		2	A 2419 - 2421
PA N°07 225 14 A0003 DP N°07 225 16 A0008	[REDACTED]	1	A 2412 - 2413
		2	A 2411 - 2414
PA N°07 225 14 A0003 DP N° 07 225 16 A0041	[REDACTED]	1	A 2434 - 2435
		2	A 2437
PA N°07 225 14 A0003 DP N° 07 225 16 A0015	[REDACTED]	1	A 2535
		2	A 2536
		3	A 2537
		4	A 2538
		5	A 2539
		6	A 2540
		7	A 2541
PA N°07 225 14 A0003 DP N°07 225 16 A0007	[REDACTED]	1	A 2492
		2	A 2493
		3	A 2494
		4	A 2495
PA N° 07 225 14 A0002 DP N° 07 225 16 A0011	[REDACTED]	1	A 2485
		2	A 2486
		3	A 2487
		4	A 2488
		5	A 2489
		6	A 2490
PA N° 07 225 14 A0002	[REDACTED]		A 404
PA N° 07 225 14 A0001	[REDACTED]	1	A 2423 - 2427
PA N° 07 225 14 A0001 DP N° 07 225 17 A0020	[REDACTED]	1	A 2497
		2	
		3	
		4	
PA N° 07 225 14 A0001 DP N° 07 225 16 A0012	[REDACTED]	1	A 2515
		2	A 2516
		3	A 2517
		4	A 2518
		5	A 2519
		6	A 2520
		7	A 2521
		8	A 2522
		9	A 2523
		10	A 2524

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer ces conventions,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Davézieux, le 08/04/19**

**Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Bureau Communautaire**

**Le Président  
Simon PLENET**

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché le 08/04/2019 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales